

SECURITE A BORD DES VEETTES A PASSAGERS

STCW 95 - Section A-V/2-5 et A-V/3

Prérogatives

La formation à la sécurité à bord des navires à passagers permet d'assurer la gestion des situations de crise et de comportement humain.

Conditions d'admission

Certificat d'aptitude physique (médecin des gens de mer)

Formation

24 heures de cours

Formation à l'encadrement des passagers
Limites d'exploitation
Communication avec les passagers
Démonstration aux passagers de l'utilisation des engins de sauvetage
Gestion des situations de crise et de comportement humain
Sécurité de l'embarquement et du débarquement des passagers
Commandement et autorité
Stress et comportement humain en situation de crise
Gestion du stress
Situation d'exception – Communication en situation de crise

Sanction

La formation est validée et attestée lorsque le candidat a démontré qu'il a atteint la norme de compétence minimale requise au Code STCW 95

INS.E.I.T.

Rue du Docteur Victor Robini
Immeuble ESPACE NIKAI A
06200 NICE
Tél 04 97 18 11 33
Fax 04 93 18 02 01